



Renouvèlement de titre de séjour

Par **anzid**, le **09/07/2009** à **17:10**

Bonjour,

Je suis marocain et je suis étudiant dans une école d'ingénieurs, l'école m'envoie dans une école en Argentine pour un semestre pédagogique de 5 mois (programme d'échange entre les deux écoles), mon problème est le suivant :

Mon titre de séjour en France est renouvelable chaque année (mois septembre) à cette date je serai encore en Argentine ma question est : est ce que c'est possible de renouveler mon titre de séjour au consulat de France en Argentine? si non proposez moi une solution

Merci d'avance.

Par **anais16**, le **10/07/2009** à **13:01**

Bonjour,

allez à votre Préfecture muni de votre actuel titre de séjour et d'une attestation de votre université exposant le fait que vous y êtes inscrit et que le voyage en Argentine se fait dans le cadre de vos études. Faites cette démarche le plus tôt possible. Ils vous conseilleront alors en conséquence.

Les Consulats n'ont aucune compétence en matière de titre de séjour, mais peut être que la préfecture vous délivrera un papier à leur remettre pour un éventuel visa retour.

Par **anzid**, le **12/07/2009** à **12:12**

Merci beaucoup anais16 pour ta réponse.

j'ai fait une demande de titre de séjour a la préfecture mais ça va prendre beaucoup de temps pour l'avoir (4 a 5 semaines) , l'école en argentine commence le 3 aout, et il faut que je réserve mon billet d'avion si non je vais le payer trop cher.

j'ai d'autres questions:

-est ce que la préfecture peut envoyer mon titre de séjour à l'embrassade ou au consulat de France en Argentine et après je le récupère?

-si non est ce que je peut demander un visa retour au consulat de france en argentine pour le mois de décembre.

-si oui est ce que je peux demander ce visa retour dès mon arrivée en argentine avant que mon titre de séjour expire (question d'assurance).

Par **anais16**, le **12/07/2009** à **13:29**

Bonjour,

je ne crois pas que ce soit possible de faire envoyer ta carte au consulat, la question serait à poser à la préfecture puisque ta situation est un peu particulière et pourrait être dérogatoire. Dans tous les cas, je te déconseille de partir sans ta nouvelle carte; quitte à rater un peu les cours ou à demander une procédure d'urgence de ton dossier en préfecture.

Si tu as les moyens de faire un aller retour, tu pourras effectivement demander un visa retour pour décembre. Pour le faire dès ton arrivée, il faudrait que tu ais déjà la date précise du retour; titre de transport comme preuve à l'appui.